

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE
COMMUNE
d' AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 novembre 2022

Convocation du **09/11/2022**

Date de publication : 18/11/2022

Conseillers en exercice : **043**

Présents : **035**

Quorum : **22**

L'An deux mille vingt-deux, et le mardi quinze novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° **023-151122**

**OBJET : ENFANCE, EDUCATION,
JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR**

Approbation de l'actualisation des tarifs de la restauration municipale adultes pour l'année 2022-2023.

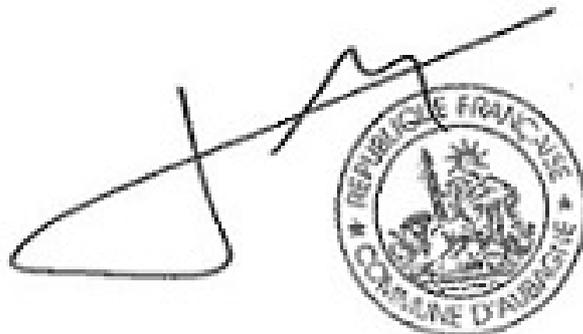
PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Madame MORINIERE Valérie, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Monsieur CANTARINI Stéphane, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA Dominique, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Madame BOUGEAREL Michèle, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu Conseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame TRIC Hélène (donne pouvoir à Madame MORFIN Geneviève), Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Monsieur CHAMLA Franck-Clément), Monsieur COETTO Jérémy (donne pouvoir à Monsieur KOURICHI Zarick), Madame MEZERGUES

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20221115-151122_23-DE
Reçu le 21/11/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
21/11/2022



Délibération n° 023-151122 du Conseil Municipal du 15 novembre 2022 (suite)

MAUTREF Eliette (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine), Monsieur CHERIET Ahmed (donne pouvoir à Monsieur SALONE Arthur), Madame GIOVANNANGELI Magali (donne pouvoir à Monsieur LATZ Alexandre), Madame MELIN Joëlle (donne pouvoir à Madame BOUGEAREL Michèle), Monsieur MIROUX William (donne pouvoir à Madame ROUX Magali)

ABSENTS :

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire

Madame Sophie AMARANTINIS rapporte :

Compte-tenu de la Délégation du Service de Restauration à la Société SOGERES depuis le 1^{er} août 2016, la Ville est amenée contractuellement à fournir des repas à différentes catégories de convives.

La révision de la grille tarifaire est effectuée chaque année, comme indiqué dans la délégation de service publique sur la restauration collective, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (INSEE) et du coût horaire du travail.

Après actualisation, les tarifs pour l'année 2022/2023 s'établissent donc de la manière suivante :

- ♦ Repas Adultes extérieurs livrés sur les sites conventionnés 5,45 € le repas
- ♦ Repas Adultes pris dans les restaurants municipaux (Tourtelle/Lakanal) 6,31 € le repas

Par ailleurs, est appliqué le tarif étudiant sur la base du tarif déterminé par le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (C.R.O.U.S.), à savoir 3,30 € pour les étudiants non boursiers et 1,00 € pour les étudiants boursiers. Il appartient aux étudiants de faire-valoir leur statut auprès du délégataire de la restauration SOGERES en charge de l'inscription au service de restauration et de la facturation.

Le tarif de la restauration des employés communaux est augmenté de 5,00 % sur la base du taux d'indice du prix à la consommation de l'I.N.S.E.E. : le coût du repas s'élève à 2,10 €.

Cette délibération propose d'appliquer ces tarifs aux convives adultes usant de la restauration collective.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 14-091121 du 09 Novembre 2021 relative à l'approbation de l'actualisation des tarifs de la restauration municipale adultes pour l'année 2021/2022.,

CONSIDERANT la nécessité pour la Ville d'Aubagne d'établir des tarifs facturés pour les repas fournis à différentes catégories de personnes,

VU l'examen en Commission Municipale,

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20221115-151122_23-DE
Reçu le 21/11/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
21/11/2022



Délibération n° 023-151122 du Conseil Municipal du 15 novembre 2022 (suite)

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPLIQUER les tarifs adultes et étudiants du service de Restauration Municipale pour l'année 2022/2023 comme suit :

Repas adultes extérieurs livré sur les sites conventionnés	5,45 € le repas
Repas Adultes pris dans les restaurants municipaux (Tourtelles/Lakanal)	6,31 € le repas
Etudiants non boursiers	3,30 € le repas
Etudiants boursiers	1,00 € le repas
Agents municipaux	2,10 € le repas

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes et de refacturer aux organismes concernés par l'offre de restauration collective de la Ville.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20221115-151122_23-DE
Reçu le 21/11/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
21/11/2022

